

**DISCOURS DE M. JEAN-PIERRE LACROIX  
PREFET COORDONNATEUR  
DU BASSIN RHONE-MEDITERRANEE  
POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT DE PROJETS  
INTERREGIONAL PLAN RHONE  
LE 21 MARS 2007 A LYON**

Monsieur le Président du comité de Bassin,  
Messieurs les Présidents des Conseils régionaux de Rhône-Alpes, Provence – Alpes – Côte d’Azur, Languedoc-Roussillon, Bourgogne et Franche-Comté,  
Monsieur le Président de la Compagnie Nationale du Rhône,  
Monsieur le Président de Voies Navigables de France,  
Monsieur le Président du Conseil d’Administration de l’Agence de l’Eau Rhône – Méditerranée et Corse,  
Monsieur le représentant de la présidente de l’ADEME,  
Messieurs les Secrétaires Généraux pour les affaires régionales de Rhône-Alpes et Provence-Alpes – Côte d’Azur,  
Messieurs les élus,  
Messieurs les chefs de services de l’Etat,  
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes, aujourd’hui, réunis pour procéder à la signature du contrat de projets interrégional Plan Rhône.

Ce contrat de projets est l’aboutissement d’un long processus d’élaboration partenariale. Ce sont les crues dramatiques de novembre 2003, dans le Sud de la France qui ont été l’accélérateur de la prise de conscience collective qu’il nous fallait désormais agir vite. En décembre 2003, le fleuve, avec sa puissance, s’est rappelé à nous. Ces tragiques événements ont souligné combien il était présomptueux, pour l’homme, de penser qu’il pouvait dompter les éléments et bâtir un développement spatial méconnaissant certains enseignements séculaires. Ces événements nous ont contraint à prendre le problème à bras le corps et à penser, dans un premier temps, la stratégie de prévention des inondations à l’échelle du bassin.

C'est la mission que m'a confiée le Premier ministre, dès janvier 2004, en qualité de préfet coordonnateur de bassin.

Dans cette approche globale, l'Etat a été, très tôt, rejoint par les présidents des conseils régionaux de Languedoc-Roussillon, PACA et Rhône-Alpes. Puis, le Comité interministériel à l'aménagement du territoire de juillet 2005, prenant acte du travail réalisé, a demandé d'entamer les négociations, avec les Régions, en vue d'élaborer un projet global autour du Rhône. C'est ainsi qu'a été véritablement lancée la démarche entre l'Etat et les collectivités. Le plan Rhône, dans son esprit global et partenarial, était né. Restait à en bâtir le contenu.

Ce contenu s'est construit à compter de l'automne 2005, permettant d'arriver à un projet stratégique transmis au gouvernement fin 2005. Ce document partenarial posait l'ambition du projet : 1 milliard et demi d'euros de dépenses potentielles d'ici 2015-2020, pour un projet de développement global durable du fleuve et des territoires dont il marque l'identité. Le Comité interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires du 6 mars 2006, en validant les grandes orientations stratégiques de ce document, donnait, en outre, le cadre contractuel dans lequel l'Etat proposait, pour 2007-2013, de mettre en œuvre le plan Rhône : celui d'un contrat de projets interrégional.

Les négociations, nouées dès le printemps dernier, se sont accélérées avec le mandat de négociation remis par le Premier ministre. Ces négociations ont été riches, parfois tendues, mais ont toujours progressé, la même volonté d'aboutir animant chacun des partenaires. En outre, l'arrivée des Régions Bourgogne et Franche-Comté, puis de la Compagnie Nationale du Rhône, acteur économique incontournable du fleuve du fait de sa concession, a permis d'élargir le partenariat à d'autres territoires et à de nouvelles préoccupations.

Le contrat de projets interrégional, auquel nous avons abouti et que nous allons signer, est organisé autour de six volets, complémentaires les uns des autres et constitutifs d'un tout. Ils sont détaillés dans le dossier de presse qui vous est remis. Je les énumère brièvement :

- le patrimoine et la culture rhodaniens,
- les inondations,
- la qualité des eaux, la ressource et la biodiversité,
- l'énergie,
- le transport fluvial,
- le tourisme.

Les moyens financiers mis en place par le large partenariat réunis autour de ce contrat de projets sont à la hauteur des ambitions qu'il porte : plus de 800 M€ de dépenses estimées pour la période 2007-2013, dont plus de 600 M€ apportés par les partenaires qui vont signer aujourd'hui ce contrat ; l'Etat et ses établissements publics en apporteront, à eux seuls, près de 230 M€. En outre, le gouvernement a fait le choix volontariste de mobiliser des crédits européens sur ce dossier. Cela se fera via un programme FEDER spécifique interrégional consacré aux inondations, à hauteur de 34 M€, dont le principe est acté et les modalités en cours de discussion avec la Commission. En outre, du FEDER pourra être mobilisé sur les programmes opérationnels régionaux et, notamment – pour ce qui concerne Rhône-Alpes – nous avons, à cette fin, réservé un axe spécifique dans le programme opérationnel régional.

Toutefois, le succès du plan Rhône, que ce contrat de projets va consacrer, ne dépendra pas seulement des moyens financiers mobilisés. Les modalités de mise en œuvre et de gouvernance sont essentielles. Nous avons souhaité que les instances mises en place permettent une analyse des opérations au plus près du terrain, tout en conservant la vision d'ensemble, seule garante d'une réelle solidarité entre les territoires de l'amont et ceux de l'aval, entre ceux de la rive droite et ceux de la rive gauche.

Dans les chantiers qui nous attendent, la participation des autres collectivités est essentielle. Elles sont déjà présentes au sein des instances de gouvernance du plan Rhône. Dans les semaines à venir, chacun des six volets fera l'objet de réunions spécifiques, associant l'ensemble des partenaires potentiels ; elles serviront à programmer, le plus vite possible, les opérations retenues, pour permettre leur mise en œuvre rapide.

Je souligne ici que, sans même attendre cette signature officielle, les partenaires se sont mobilisés, dès février 2004, pour lancer les opérations les plus urgentes. Ainsi, à titre d'exemple, outre les réparations financées suite aux crues, l'Etat a accompagné, en 2006, à hauteur de 8,5 M€, les opérations déjà prêtes de prévention et de protection contre les inondations.

Je souhaiterais mentionner l'organisation de la maîtrise d'ouvrage. Elle est essentielle, pour favoriser la réalisation des projets du plan Rhône. L'émergence de structures dédiées doit ainsi être soutenue, en différents points du bassin ; quelle que soit la forme juridique retenue, le souci de la taille critique doit prévaloir.

Le plan Rhône, par l'étendue du territoire ainsi couvert et par la diversité du partenariat réuni, contribue à donner une existence, perceptible par tous, à la notion de bassin. Nous donnons ainsi à un territoire de projets une dimension nouvelle, répondant à des problématiques qui dépassent le seul cadre de chacune des régions et impliquent donc une approche nouvelle, interrégionale.

La signature de ce contrat de projets interrégional plan Rhône établit la preuve que l'Etat et les Régions, mais aussi la CNR, peuvent se retrouver et faire converger leurs intérêts en vue de servir l'intérêt général. Je pense que c'est là un message fort et responsable, comme en attendent nos concitoyens. Ce contrat démontre que, lorsque l'enjeu est grand, il permet de dépasser les oppositions et qu'un tel projet, pour être mené à bien, a

besoin d'une démarche collective de l'ensemble des pouvoirs publics.

Notre capacité, Etat et Régions, à établir ce partenariat, à le faire vivre et à le maintenir, nous a permis de mobiliser les moyens considérables que j'évoquais. Il m'a fallu défendre ce projet à Paris et à Bruxelles, où j'irai à nouveau, dans les prochaines semaines ; il nous a fallu et il nous faudra encore, ensemble, le défendre auprès des habitants et des autres collectivités, tant il est vrai que, suscitant d'énormes espoirs, ce plan Rhône pourrait aussi provoquer des frustrations.

Ces attentes et ces revendications doivent être notre aiguillon, et notre capacité à les satisfaire ou à les faire reculer, l'aune à laquelle nous apprécierons notre succès. La tâche est ardue ; elle nécessitera d'avoir, entre nous, la solidarité que nous affichons, à l'échelle du bassin, comme étant l'essence de ce plan Rhône en même temps que la condition de sa réussite. Elle impliquera aussi que nous continuions à afficher des positions claires et à prendre des décisions courageuses.

Je ne doute pas que cette volonté commune nous anime.

Je vous remercie.